



Crèche
lolilola

LA VIE À LA CRÈCHE

LOLILOLA

Prière de lire très attentivement ce document avant signature

Table des matières

I. <u>La vie à la crèche :</u>	
a. Adaptation	P.3
b. Arrivées et départs journaliers	P.3
c. Relation parents / équipe éducative	P.4
d. Effets personnels des enfants	P.4
e. Santé	P.5
 Administration des médicaments	
 Développement, bien-être de l'enfant	
f. Situations éducatives liées aux besoins physiologiques :	P.7
 Situation de repas	
 Situation de repos	
g. Divers	P.8
II. <u>Ligne pédagogique</u>	P.9
III. <u>Acceptation</u>	P.11-12

I. La vie à la crèche :

a. Adaptation

Pour le bien-être de votre enfant, nous tenons à vous rendre attentifs à divers points importants concernant le début d'une vie en collectivité pour un petit enfant :

- Toute adaptation à la crèche Lolilola se fait en douceur, progressivement et au rythme de votre enfant.
- Un enfant a besoin d'un temps d'adaptation à la vie de l'institution.
- Une adaptation de qualité ne peut se faire qu'avec la disponibilité de chaque parent et sa collaboration étroite avec l'équipe éducative, en particulier avec la personne de référence durant l'adaptation de votre enfant. Elle demande 1 à 2 semaines minimum pour les nouveaux enfants.
- L'éducatrice référente établira, en collaboration avec les parents, un planning pour les deux semaines. Il est nécessaire de respecter l'horaire établi.

Si après une période d'adaptation, l'enfant n'arrive pas à s'intégrer à la vie en collectivité, l'institution se réserve le droit, et cela d'un commun accord avec les parents, de suspendre momentanément l'intégration de l'enfant.

b. Arrivées et départs journaliers

La crèche est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h à l'exception des jours de fermeture officielle et des vacances.

Les parents doivent signaler l'arrivée de leur enfant à l'éducatrice présente.

Arrivée le matin : l'accueil du matin est fixé entre 7h30 et 9h30, au plus tard.

Départ en fin de matinée : les parents viennent chercher leur enfant entre 11h30 et 12h.

Départ et arrivée des enfants venant l'après-midi: il est fixé entre 13h30 et 14h30.

Les parents sont tenus de dévêter leur enfant, de lui mettre ses pantoufles, de lui laver les mains, de l'amener dans la salle et de le présenter à une éducatrice qui l'accueillera. Afin de permettre aux enfants d'aller en promenade ou de participer aux activités proposées par le personnel éducatif, il est impératif que les parents respectent ces horaires.

Départ de fin d'après-midi : les parents viennent chercher leur enfant dès 16h30 et jusqu'à 17h50 au plus tard, pour permettre aux éducatrices de transmettre les informations concernant leur enfant. Au-delà de cet horaire, l'éducatrice limitera les données concernant le retour de la journée de votre enfant. La crèche ferme à 18 heures précises.

Les parents doivent signaler le départ de leur enfant à l'éducatrice présente dans l'institution.

Si les parents ne viennent pas eux-mêmes chercher leur enfant, ils sont priés d'indiquer

le nom de la ou des personnes autorisée(s) à le faire.

Pour toute autre personne, une autorisation écrite, datée et signée par les parents sera exigée. Cette personne devra se munir d'une pièce d'identité.

En cas de litige entre les conjoints, seul un arrêté du juge peut habiliter l'institution à refuser le départ d'un enfant avec l'un des deux parents.

c. Relation parents / équipe éducative

Un contact journalier avec le personnel permet de transmettre tous les renseignements utiles concernant l'enfant. Il est indispensable au bon déroulement de l'accueil et de la journée.

L'enfant saura se montrer reconnaissant si ses parents prennent du temps pour l'accompagner et pour venir le chercher.

Les parents qui le désirent peuvent demander un rendez-vous pour un entretien avec les professionnels responsables de leur enfant ainsi qu'avec la direction.

Par ailleurs, l'équipe éducative favorise l'échange avec les parents à la vie de la crèche soit à travers les différents moments clés de l'année (fête, apéritif,...), les réunions ou dans le quotidien lors des accueils et des retours.

Dans le but d'encourager la découverte et la connaissance du monde extérieur, l'équipe éducative organise des sorties hors institutions. Elles peuvent se faire à pied ou en transports publics.

Les parents doivent impérativement être « atteignables » tout au long de la journée. Si ce n'est pas le cas, ils doivent nous donner les coordonnées d'une tierce personne à contacter en cas d'urgence.

d. Effets personnels des enfants

Un sac en tissu au nom de l'enfant, fourni par la crèche, est à disposition au crochet de l'enfant dans le vestiaire pour y mettre ses effets personnels suivants :

- Divers habits de rechange, pratiques et adaptés à la vie à la crèche et marqués au nom de l'enfant:
 - Un pantalon ou un training
 - Un tee-shirt, un pull
 - Un body ou une culotte/ slip
 - Une paire de chaussettes
 - Un chapeau ou une casquette (bonnet, écharpe, gants en hiver)
- Une paire de pantoufles et des bottes de pluie
- Doudou et/ ou sucette (si besoin)
- Brosse à cheveux et élastiques (si besoin)

L'institution possède quelques habits de rechange qu'elle met exceptionnellement à disposition des enfants. Ces habits doivent être lavés et rendus à l'éducatrice de l'enfant le plus rapidement possible.

La crèche fournit : les couches, les biberons, les tasses à becs, les brosses à dents, la crème solaire.

Pour faire suite aux recommandations du Service Santé de l'Enfance et de la Jeunesse, nous **n'accepterons plus que les enfants portent des bijoux** à la crèche : chaîne de

cou, chaîne de pieds, chaînette, cordelette, bracelet, pour des raisons de sécurité. Cette liste n'est pas exhaustive. Les boucles d'oreilles médicales seront autorisées.

La crèche se dégage de toute responsabilité en cas de perte, de détérioration des effets personnels non marqués y compris lunettes, bijoux, jouets apportés par les enfants.

e. Santé

Les enfants arrivent à la crèche en bonne santé, propres et vêtus de façon adaptée à la vie institutionnelle. Les parents sont donc priés de trouver une autre solution de garde pour leur enfant lorsqu'il présente de la température (au-delà de 38°5) ou si l'éducatrice, en accord avec la direction, considère que l'état général de l'enfant nécessite qu'il reste à la maison.

Si votre enfant n'est pas en mesure de suivre les activités proposées par la crèche, nous vous demandons de trouver une solution adéquate. **Il ne sera pas possible de garder votre enfant à l'intérieur et de l'exclure des activités du groupe sur demande.** Pour une question de structure et d'ambiance générale au sein des groupes, nous ne pouvons les modifier. Votre enfant doit venir à la crèche en bonne santé pour profiter au maximum des activités qui lui sont proposées par son éducatrice.

En cas de besoin, nous vous proposons de prendre contact avec :

 **Chaperon Rouge, Garde d'enfants à domicile en cas d'urgence, 022 304 04 82**

Si l'enfant tombe malade durant son temps de présence à la crèche, la direction demandera aux parents de venir le chercher dans les meilleurs délais. Selon le protocole du SSEJ, il ne nous est pas permis d'administrer du paracétamol, si l'enfant n'a pas de fièvre.

- En cas de fièvre, dès 38,5° de température, les parents seront avertis par téléphone pour décider ensemble de la marche à suivre.
- Si les parents ne sont pas joignables, après 30 minutes, nous administrerons automatiquement (selon l'accord préalable figurant dans le questionnaire santé, signé par les parents en début d'année) du paracétamol.

En cas d'urgence, les prescriptions officielles exigent de faire appel à une ambulance (144). Si un enfant doit être conduit d'urgence dans un établissement hospitalier, une personne de l'équipe éducative accompagnera l'enfant tout en avertissant les parents. Les parents s'engagent à supporter les frais de ces interventions.

Lorsque l'enfant revient à la suite d'une absence pour maladie, un certificat peut être demandé aux parents.

Les parents sont rendus attentifs au fait que, dans toute communauté d'enfants, les maladies contagieuses sont inévitables, et cela malgré toutes les précautions prises.

Une feuille d'éviction est affichée sur le tableau d'information dans le vestiaire des enfants. Celle-ci est édictée par le SSEJ.

Si votre enfant a les yeux purulents ou collés, nous vous demanderons de venir le chercher rapidement et de consulter votre pédiatre. Si le diagnostic de conjonctivite est

posé, votre enfant pourra revenir à la crèche après avoir reçu, par vos soins, la 1^{ère} dose d'antibiotique et muni de l'ordonnance et des gouttes antibiotiques.

Toute maladie contagieuse de l'enfant ou d'un membre de sa famille sera annoncée à la direction pour que les précautions indispensables puissent être prises pour les autres personnes fréquentant l'institution. (ex : femmes enceintes,...).

Les jeux, les jouets, les livres, le matériel pédagogique, les sucettes, la literie, ... sont régulièrement désinfectés en tenant compte des prescriptions éditées par le Service Santé de la Jeunesse.

Administration des médicaments :

Afin de garantir une gestion correcte et efficace de l'administration des médicaments lors d'un traitement médical, nous demandons aux parents de:

- Transmettre une photocopie de l'ordonnance du pédiatre
- Remplir avec soin la fiche de traitement médical (posologie, durée du traitement) de leur enfant auprès de l'éducatrice présente qui la transmettra à l'éducatrice responsable de votre enfant.
- Les boîtes de médicaments doivent porter une étiquette avec le nom et le prénom de votre enfant. La boîte doit contenir la notice et la mesurette d'origine (cuillère, seringue,...) et avoir une date de péremption valable.

Nous acceptons l'automédication pendant 3 jours (hors antibiotique, médicament A), passé ce laps de temps, les parents doivent consulter leur pédiatre de référence ou garder l'enfant à la maison.

Nous précisons que, sans ce formulaire dûment rempli et signé et l'ordonnance du pédiatre, nous ne prendrons pas la responsabilité d'administrer le médicament à votre enfant.

Veuillez prendre bonne note, du formulaire du SSEJ concernant : « Administration des médicaments en institution de la petite enfance » annexé au questionnaire santé de votre enfant que vous devez signer.

Développement, bien-être de l'enfant :

Une collaboration avec des spécialistes (pédiatre, psychologue, logopédiste ou psychomotricien) est possible. La crèche peut y recourir pour des conseils en cas de situations difficiles. L'intervention de l'un de ces professionnels peut être conseillée aux parents pour le bien-être de leur enfant.

Aucune démarche n'est entreprise sans l'accord des parents, sauf cas de négligence ou de maltraitance avérée.

f. Situations éducatives liées aux besoins physiologiques

Situation de repas:

À son arrivée le matin, votre enfant doit avoir pris au préalable son petit-déjeuner (biscuit, biberon). Nous ne pouvons pas le lui donner à son arrivée ou accepter qu'il le

finisse dans le couloir, pour une question d'hygiène, d'organisation et de sécurité (encadrement pour surveillance). Ceci est valable tout au long de la journée.

Votre enfant recevra un jus de fruit bio pour collation entre 9h15 et 9h30.

Le repas est servi entre 11h et 12h.

Nos repas sont livrés par « Eldora » labélisé »Fourchette Verte » et GRTA (Genève Région-Terre Avenir) favorisant les produits du terroir fraîchement livrés le matin même. Ce label consiste à proposer un plat du jour équilibré en respectant les critères de la pyramide alimentaire suisse. L'enfant va être amené à goûter de tout. Pour cela, il y aura tous les jours des menus équilibrés et variés. L'harmonie des couleurs et la diversité des goûts et des textures permettent de proposer des plats qui aiguisent l'appétit. Les menus hebdomadaires sont affichés sur le panneau dans le vestiaire des enfants.

En ce qui concerne les allergies ou les intolérances, une ordonnance médicale vous sera demandée et un rendez-vous avec l'infirmière du SSEJ sera pris à la crèche. Ces régimes spécifiques sur ordonnance médicale seront pris en considération d'office.

Pour le groupe des petits, le plan d'alimentation des parents est établi en étroite collaboration avec la famille. Les parents sont priés de préciser au moment de l'inscription si leur enfant doit avoir des repas "mixés".

Le temps du repas pose les bases d'une hygiène de vie saine. Le but du repas est, avant tout, de permettre à l'enfant de se ressourcer et doit être vécu comme un moment de partage. Les enfants mangent par groupe afin d'intégrer plus facilement la notion de convivialité et les règles de sociabilité. C'est permettre d'intégrer les normes et les valeurs du groupe social auquel il appartient.

Les enfants reçoivent un goûter entre 15h et 16h.

Situation de repos

Le sommeil fait partie des rythmes de la journée, il est réglé par notre horloge biologique. Le cerveau a besoin de se mettre en veille pour se recharger. L'enfant ne peut pas se développer correctement si son sommeil est insuffisant. Le sommeil et le temps de pause sont donc indispensables pour l'équilibre de chaque individu. Si l'enfant a pu dormir ou se reposer, il pourra profiter de la journée. Il pourra vivre les relations sans agressivité excessive et il pourra mieux gérer ses frustrations.

Les enfants partagent le même temps de repos obligatoire de 12h à 13h30 pour ceux qui se reposent et jusqu'à 14h15 pour ceux qui dorment. Un rituel d'endormissement, avec une musique douce, aide les enfants à profiter pleinement de ce moment de repos. Chaque enfant est libre de prendre son doudou et/ou sa sucette et bénéficie d'un emplacement et d'un lit bien à lui.

Situation de soins

Notre crèche sélectionne au maximum des produits biologiques adaptés pour les soins quotidiens des enfants, crème solaire, crème Oxyplastine, lingettes sèches pour le siège, couches...

g. Divers

L'équipe éducative ne peut pas accepter des consignes particulières venant des parents (ex : ne pas permettre à l'enfant de sortir, régime à la carte,...)

La direction se réserve le droit de modifier le présent règlement ou de faire exception à l'un ou l'autre de ses articles.

Les réclamations éventuelles peuvent être présentées à la direction.

Les parents remplissent et signent le formulaire d'inscription en toute connaissance du présent règlement.

II. Ligne pédagogique

- Nos missions

La crèche Lolilola propose un programme éducatif structuré, composé d'activités riches et variées (peinture, bricolage, psychomotricité, sorties à l'extérieur,...) mise en place par une équipe qualifiée visant au développement harmonieux de l'enfant dans différents domaines de compétences : cognitives, affectives, motrices, sociales et éthiques.

L'équipe éducative tient compte des compétences individuelles de chaque enfant afin de l'accompagner vers la découverte de l'autonomie en lui apportant confiance en lui. Le but de la crèche est de le préparer à grandir grâce à de bonnes capacités d'adaptation en collectivité et une estime de soi positive.

Nous avons le souhait d'accompagner l'exercice de la parentalité en soutenant au quotidien chaque parent dans ses questionnements éducatifs et y répondons dans les limites de nos compétences.

- Encadrement Pédagogique – Equipe Educative

L'équipe, constituée d'une directrice, d'éducatrices diplômées et en formation, d'auxiliaires, de stagiaires est garante de ce projet pédagogique.

Les enfants sont confiés à un personnel qualifié, conformément aux recommandations édictées par les autorités compétentes.

- Orientations pédagogiques

Les valeurs institutionnelles et le projet pédagogique orientent et cadrent l'action éducative au quotidien. Respect, écoute, confiance, équité et transparence en sont les principaux fondements. La richesse de la diversité culturelle est reconnue et valorisée dans le respect des différences et de l'individualité de chaque enfant. En plus des valeurs institutionnelles et d'une approche globale (l'enfant et son environnement), l'action pédagogique fait appel à "l'intelligence de la situation". La démarche et les actions pédagogiques menées par les éducatrices s'articulent autour des besoins fondamentaux de l'enfant et toujours en partenariat avec les familles.

L'équipe se doit d'accueillir parents et enfants de façon à ce que chacun trouve sa place au sein de la crèche, qu'il ait du plaisir à venir et puisse y évoluer à son propre rythme. L'équipe offre aux enfants la possibilité de multiplier leurs expériences motrices, sensorielles et intellectuelles afin d'accroître leurs capacités.

En conclusion, l'équipe pédagogique a pour rôle d'aider les enfants à grandir et à s'épanouir, par le biais de différentes activités ainsi que le partage de moments de vie quotidienne et d'échanges individualisées avec pour objectifs et valeurs fondamentales : le respect, la tolérance, pour favoriser l'autonomie et la socialisation.

- Particularité / Prise en charge des trois groupes avec quelques exemples

	Petits	Moyens	Grands
Mots clés	Découverte / opposition	Ouverture sur le monde	Socialisation / autonomie
Repas	-Adapté -Apprentissage de la cuillère -Moment calme	-Mange tout seul -Moment de partage	-Dialogue autour de la nourriture -Choix de reprendre une deuxième fois
Repos	-Moment primordial -Musique douce	-Moment primordial -Musique douce -Repos et/ou sieste	-Moment primordial -Musique douce -Repos / sieste
Activités	-Exploration par le jeu libre : poupées, voitures, ballons, jeux de construction	-Motricité fine et globale	-Coins imitation : dinette, voiture,... -Activités dirigées
Motricité fine	-Manipulation -Transvasage -Découvertes sensorielles (toucher, musique, ...)	-Coordination des mouvements -Jeux de manipulation -Jeux de construction -Jeux de modelage -Jeux de déchirage -Jeux de collage -Peinture Activités sensorielles en relation avec les 5 sens : goût, activité cuisine,...	-Coloriage, dessin, découpage, collage,... -Approche du nombre et de l'écriture -Prise correct du stylo : activités sur table -Prise du pinceau : peinture à thème
Motricité globale	Exploration de l'espace : -balade -parcours psychomoteur -terrasse -jardin	Activités pour assurer l'équilibre et accroître la capacité motrice : gros ballon,...	-Balade -Jardin -Terrasse, -Gymnastique,...
Langage	Petite réunion : • Chant • Lecture	Réunion : • Lecture • Comptine • Chant élaboré	Réunion : • Lectures • Chanson • Vocabulaire -Bibliothèque -Ludothèque -Musées -Spectacles

III. Acceptation

Crèche LOLIOLA Sàrl

Directrice Magali CHAFFARD

Chemin du pommier, 14

1218 Grand-Saconnex

<u>Téléphone direction :</u>	022/ 788.36.17
<u>Téléphone équipe éducative :</u>	022/ 788.36.49
<u>Fax à la direction ou à l'équipe :</u>	022/ 788.36.48
<u>Adresse mail pour correspondance :</u>	info@crechelolilola.ch
<u>Adresse pour liste d'attente :</u>	booking@crechelolilola.ch

Je soussigné(e), nous soussignés..... parent(s) de déclare(nt) avoir pris connaissance du document « La vie à la crèche Lolilola Sàrl ».

Nous nous engageons à observer scrupuleusement ce règlement en vigueur

En cas de litige, la Direction de l'institution pourra refuser de reprendre l'enfant moyennant un préavis de 15 jours.

Cette page est signée en deux exemplaires :

- 1- L'une sera remise aux parents
- 2- L'autre sera classée dans le dossier de l'enfant dans l'institution

Signature de la Direction:

Signature des parents ou
Responsables légaux

Grand-Saconnex, le.....

III. Acceptation

Crèche LOLIOLA Sàrl

Directrice Magali CHAFFARD

Chemin du pommier, 14

1218 Grand-Saconnex

<u>Téléphone direction :</u>	022/ 788.36.17
<u>Téléphone équipe éducative :</u>	022/ 788.36.49
<u>Fax à la direction ou à l'équipe :</u>	022/ 788.36.48
<u>Adresse mail pour correspondance :</u>	info@crechelolilola.ch
<u>Adresse pour liste d'attente :</u>	booking@crechelolilola.ch

Je soussigné(e), nous soussignés..... parent(s) de
.....déclare(nt) avoir pris connaissance du document
« La vie à la crèche Loliola Sàrl ».

Nous nous engageons à observer scrupuleusement ce règlement en vigueur

En cas de litige, la Direction de l'institution pourra refuser de reprendre l'enfant
moyennant un préavis de 15 jours.

Cette page est signée en deux exemplaires :

- 3- L'une sera remise aux parents
- 4- L'autre sera classée dans le dossier de l'enfant dans l'institution

Signature de la Direction:

Signature des parents ou
Responsables légaux

Grand-Saconnex, le.....